

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 30/05/12

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

AR n° : A078-227806460-20120525-62279-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 25 mai 2012

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
COLLÈGE JEAN MONNET A FEUCHEROLLES  
TRAVAUX D'ADAPTATION FONCTIONNELLE DE LA DEMI-PENSION, RÉFECTION  
DES ESPACES EXTÉRIEURS ET CONSTRUCTION DE SANITAIRES DANS LA COUR.  
RÉÉVALUATION**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 28 avril 2006 concernant le plan pluriannuel 2003-2009 des investissements relatifs aux collèges publics,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 20 octobre 2006 adoptant l'opération de gros travaux de maintenance 2007 relative à l'adaptation fonctionnelle de la demi-pension au collège Jean Monnet à Feucherolles,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 6 juillet 2007 adoptant l'opération de gros travaux de maintenance 2007 relative à la réfection des espaces extérieurs et construction de sanitaires dans la cour au collège Jean Monnet à Feucherolles,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 7 décembre 2007 adoptant la réévaluation de l'opération de gros travaux de maintenance relative à l'adaptation fonctionnelle de la demi-pension au collège Jean Monnet à Feucherolles,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 avril 2009 décidant la clôture des deux opérations sus-visées, adoptant le lancement d'une nouvelle opération de gros travaux de maintenance relative à l'adaptation fonctionnelle de la demi-pension, réfection des espaces extérieurs et construction de sanitaires dans la cour au collège Jean Monnet à Feucherolles pour un montant global de 1 990 000 € TTC et décidant l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 29 mai 2009 autorisant Monsieur le Président du Conseil Général à signer un protocole d'accord transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre « ACUA/EGCEL »,

Vu la décision en date du 16 mars 2009 portant résiliation du marché de maîtrise d'œuvre « ACUA ».

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'augmentation de la dépense autorisée pour l'opération de travaux relative à l'adaptation fonctionnelle de la demi-pension, réfection des espaces extérieurs et construction de sanitaires dans la cour au collège Jean Monnet à Feucherolles passant de 1 990 000 € TTC à 2 123 000 € TTC et une individualisation complémentaire de 133 000 € TTC de l'autorisation de programme de cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 231312 du budget départemental.